



**Assemblée départementale  
Budget supplémentaire 2024  
Réunion du 28 juin 2024**

---

**PROCES-VERBAL**

**Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 28 juin 2024 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de Mme Séverine Battin, Directrice générale des services du Département.**

--

**Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :**

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Gérard Dézempte, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, Mme Aurélie Vernay

**ABSENTS - EXCUSÉS :**

M. Fabien Mulyk donne pouvoir à Mme Frédérique Puissat  
M. Bernard Perazio donne pouvoir à Mme Imen De Smedt  
M. Pierre-Didier Tchétché donne pouvoir à Mme Marie Questiaux  
M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

En préambule, le Président évoque la situation sur le hameau de La Béarde, consécutivement aux crues torrentielles du Vénéon. Suite à sa visite de terrain, il remercie, d'une part, les services du Département et d'autre part le Préfet de l'Isère et l'ensemble des équipes de secours, les gendarmes et les pompiers, qui ont réagi à la mesure de l'événement et grâce auxquels il n'y a pas de victimes à ce jour. Il a également une pensée pour les habitants qui ont été traumatisés et qui ont accompagné l'intervention des secours, laquelle a ainsi pu se dérouler dans de bonnes conditions.

Il rappelle la conjonction des conditions météorologiques qui a provoqué cet événement. Il signale un problème particulier au niveau du Plan du Lac où le Vénéon demeure très haut et

emporte les enrochements et la digue que les services tentent de construire. Il indique que tout est mis en œuvre pour maintenir la route.

Il informe l'Assemblée d'une modification de l'ordre du jour avec l'ajout de deux rapports : le premier concerne l'attribution d'une aide exceptionnelle aux CCAS des communes de Saint-Christophe-en-Oisans et de Venosc pour répondre aux besoins des habitants sinistrés et le second la création d'un fonds départemental d'urgence abondé à hauteur de 2 M€ par la Communauté de communes de l'Oisans et qu'il sera proposé d'abonder à hauteur de 5 M€ par le Département. D'autres collectivités et l'Etat pourront compléter ce fonds destiné à aider les collectivités ou les syndicats dans des investissements publics. Ce fonds servira en urgence au soutien des investissements des collectivités sinistrées et, à terme, lorsque la réflexion, à laquelle s'associera le Département, s'engagera et que des propositions concernant l'accessibilité à La Bérarde et à Saint-Christophe-en-Oisans seront émises.

Le Président propose de désigner M. Julien Polat comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique du 29 mars 2024.

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

--

## **DOSSIER N°2024 BS 2024 A 02 5**

Rapporteur : M. Christophe Charles

### **Intempéries en Isère dans la vallée du Vénéon - aides exceptionnelles au titre de la Solidarité**

Présentation du rapport par M. Charles.

#### Interventions :

M. Strappazon s'associe aux remerciements exprimés par le Président et remercie, au nom des habitants et des saisonniers, le Président du Conseil départemental dont la visite a été appréciée. Il ajoute que la situation reste difficile en raison des conditions météorologiques. L'activité économique et la vie sur place sont fortement impactées. Il rappelle l'urgence de rétablir les moyens de communication, le téléphone mais aussi la route et affirme que le soutien du Département sera nécessaire durant la période estivale notamment. Il pointe l'importance de la prise en compte du dérèglement climatique dans les réflexions qui seront engagées pour l'avenir.

Il formule deux demandes : la première concerne la communication autour de l'événement qui doit être exacte et porteuse de messages simples, particulièrement au regard des inexactitudes diffusées sur les réseaux sociaux. La deuxième concerne le devenir de la chapelle de La Bérarde, qui rendait hommage à ceux qui ont péri en montagne, et l'importance de conserver un lieu de mémoire sur ce haut lieu de la Résistance et de l'alpinisme.

M. Barbier rappelle que le Département de l'Isère est précurseur et mène depuis plusieurs années, avec des scientifiques, avec le Cerema et le service de Restauration des terrains en montagne (RTM), des études relatives aux impacts du dérèglement climatique sur l'enneigement, l'évolution du tourisme en montagne, la ressource en eau, et l'habitat y compris en montagne, à l'horizon 2050-2100.

Il pense qu'il faut donner un message d'espoir aux habitants de La Bérarde et qu'une réflexion devra être menée avec les collectifs d'habitants sur la reconstruction pour trouver des solutions adaptées.

Concernant la chapelle, il souhaite que les ex-votos puissent être récupérés et qu'un projet à la fois culturel et cultuel soit travaillé avec les habitants. Concernant la communication, il regrette également le sensationnalisme et apporte des précisions concernant le merlon, et non la digue qui datait des années 70 et dont l'objectif était la prévention des chutes de rochers.

Mme Questiaux s'associe également aux remerciements formulés précédemment. Elle note que les effets du dérèglement climatique sont déjà présents et qu'il faut accepter humblement le fait que ces événements ne sont pas toujours prévisibles. Elle insiste sur la nécessité de prendre les décisions collectivement, avec les citoyens, les socioprofessionnels, les collectivités locales, l'Etat pour se projeter et s'adapter au mieux. Elle souligne par ailleurs que les événements survenus à La Bérarde ont un impact au-delà du territoire de l'Oisans et de la France. Les réflexions, les actions collectives qui seront menées et l'espoir qui sera donné aux habitants et à la vallée sont un symbole pour l'Oisans mais aussi pour la France.

Le Président fait procéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

--

**DOSSIER N°2024 BS 2024 F 34 6**

Rapporteur : M. Jean-Pierre Barbier

**Intempéries en Isère dans la vallée du Vénéon – création d'un fonds d'aide d'urgence**

Présentation du rapport par M. Barbier.

M. Barbier espère que l'Etat et la Région viendront abonder ce fonds. Il rappelle que la loi NOTRe ne permet au Département ni d'apporter une aide aux socioprofessionnels, ni aux entreprises. Il indique que la saison touristique cet été sera compliquée car beaucoup d'infrastructures sont touchées mais que tout est mis en œuvre pour qu'elle puisse se dérouler. Il indique que l'état de catastrophe naturelle devrait être prononcé d'ici une quinzaine de jours. Les aides de l'Etat vont se mettre en place mais les échéances ne sont pas connues.

Le Président fait procéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

--

**DOSSIER N°2024 BS 2024 C 10 1**

Rapporteur : M. Julien Polat

**ISERE ENR - Convention d'avance en compte courant d'associés pour la mise en œuvre de projets photovoltaïques**

M. Barbier désigne M. Polat pour diriger la séance pendant l'examen de ce rapport.

M. Barbier, Mme Martin-Grand, M. Chriqui, représentants du Département au sein de la SAS Isère Energie, et Mme Dolgopyatoff Burlet quittent l'hémicycle.

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

M. Polat fait procéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

--

**DOSSIER N°2024 BS 2024 F 34 2**

Rapporteur : M. Julien Polat

**Compte de gestion du Payeur départemental pour l'exercice 2023**

Retour dans l'hémicycle de M. Barbier, Mme Martin-Grand, M. Chriqui et Mme Dolgopyatoff Burlet.

M. Barbier reprend la présidence de la séance

Il salue la présence dans le public de Monsieur le Payeur départemental

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention

Le Président fait procéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

--

## DOSSIER N°2024 BS 2024 F 34 3

Rapporteur : M. Julien Polat

### Compte administratif 2023

M. Barbier quitte l'hémicycle et désigne Mme Martin-Grand pour diriger la séance pendant l'examen de ce rapport.

#### **Mme Sandrine Martin-Grand fait procéder à l'appel auquel répondent :**

M. Thierry Badouard, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Gérard Dézempte, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Durantou, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, Mme Aurélie Vernay

#### **ABSENTS - EXCUSÉS :**

M. Fabien Mulyk donne pouvoir à Mme Frédérique Puissat  
M. Bernard Perazio donne pouvoir à Mme Imen De Smedt  
M. Pierre-Didier Tchétché donne pouvoir à Mme Marie Questiaux  
M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd  
M. Jean-Pierre Barbier

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

Présentation du rapport par M. Polat.

#### **Interventions :**

M. Queiros rappelle que le compte administratif permet de comparer les écarts entre le prévu et le réalisé et de constater les évolutions d'une année sur l'autre ou sur plusieurs années. Il revient sur le contexte économique au moment de la préparation du BP 2023 : une faible augmentation du PIB, une croissance qui ne permet pas de freiner la crise et une reprise du chômage fin 2023. Il dresse un comparatif entre 2019 et 2023 au niveau des recettes réalisées et note qu'en 2023 elles sont supérieures aux prévisions du BP 2023. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, il constate que 56 à 74 M€ n'ont pas été consommés en 2023. Il estime qu'il aurait été possible de renforcer les solidarités en fin d'année. Au niveau des principales évolutions, il observe entre 2022 et 2023 une augmentation de 22,7 M€ des recettes et de 56 M€ des dépenses. Cela se traduit par une baisse de l'épargne brute d'environ 11 M€. Cette situation est aussi selon lui la conséquence de la perte d'autonomie fiscale des Départements dont les recettes dépendent à la fois du niveau de transactions immobilières qui alimentent les DMTO et de l'activité économique qui nourrit les recettes de l'Etat au niveau de la TVA, laquelle vient compenser la disparition de la taxe d'habitation.

Il constate que le Département a pu se désendetter sur cette période avec une capacité de désendettement inférieure à 2 ans. Le fait marquant du CA est le non recours à l'emprunt qui est à saluer au regard des taux d'intérêts actuels. Il conclut en disant que ce CA confirme que le Département de l'Isère est en bonne santé financière et que ce dernier est en capacité de jouer le rôle de rempart face à l'aggravation de la crise économique et sociale. Il souligne son attachement à cet échelon territorial.

M. Badouard pointe les difficultés dans lesquelles se trouvent les concitoyens face au contexte inflationniste. Au regard du travail effectué au niveau national par l'observatoire de l'action sociale sur l'évolution des dépenses consacrées à l'aide sociale, il note que l'effort consenti par le Département de l'Isère est moindre qu'au niveau national alors que ces politiques sont au cœur des compétences départementales. Il aurait souhaité que le Département s'engage davantage en faveur de la protection de l'enfance, des structures d'aide à domicile, des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées, qu'il revalorise les subventions versées aux centres de santé sexuelle, et aux lieux d'accueil parents-enfants. Il regrette que le Département ait abandonné depuis plusieurs années la politique de la ville. Il estime, au regard de l'épargne brute dégagée en 2023, que la collectivité avait des marges de manœuvre importantes et aurait pu investir davantage pour l'avenir.

M. Papadopulo exprime son désaccord quant aux propos tenus concernant la politique de la ville. Il indique qu'au niveau de la CAPI notamment, le Département investit dans les quartiers politique de la ville et soutient les mesures prises pour accompagner les personnes en difficultés qui vivent dans ces quartiers.

M. Chriqui s'étonne des arguments développés et de la comparaison faite chapitre par chapitre de la dépense sociale. Il estime que l'objectif n'est pas de dépenser plus sur le RSA mais de voir les bénéficiaires retourner vers l'emploi, retrouver leur autonomie et sortir de ces dispositifs. Il estime que ce n'est pas en considérant le montant des dépenses effectuées sur ces dispositifs que l'on peut mesurer l'efficacité de la politique sociale.

M. Charles rappelle que le Département est un bon gestionnaire et qu'il répond aux besoins des structures. Concernant les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, 8 structures sont financées par le Département. Il évoque également les actions menées dans le cadre du PDIE et indique que 10 M€ sont consacrés aux structures d'insertion par l'activité économique.

Mme Kohly rappelle que le budget enfance-famille a augmenté de 7,8 %. Elle précise que la lutte contre l'inceste et l'aide aux associations qui interviennent dans ce domaine sont intégrées à la politique menée contre les violences faites aux femmes. Elle revient sur la qualité de l'accueil des mineurs non accompagnés et le travail sur mesure qui est réalisé avec des actions innovantes.

Mme Hartmann précise qu'il n'existe pas de prise de décision arbitraire concernant l'accompagnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile en difficulté. Sans ces aides, les usagers seraient eux-mêmes en difficulté.

M. Polat relève que la méthode qui consiste à comparer des évolutions de dépenses n'a de sens que si on tient compte du montant initial investi. Il rappelle que le budget du Département de l'Isère, qui s'élève à 1,6 milliards d'euros, est l'un des plus élevés de France et qu'il consacre 57 % des dépenses de fonctionnement à l'action sociale. Il ajoute qu'en dépensant davantage, le Département n'aurait pas les marges de manœuvre dont il dispose aujourd'hui.

Mme Couvent souhaite intervenir sur la politique de la ville.

Mme Martin-Grand indique qu'il sera possible d'intervenir sur le thème de la politique de la ville dans le cadre de la commission sociale. Elle salue la bonne gestion du Département qui assume ses compétences et accompagne les Isérois au plus près de leurs besoins. Concernant la politique de la ville, elle évoque la reconstruction du collège Lucie Aubrac, l'accompagnement financier et social du Département, avec parfois des bonifications dans le cadre des conférences territoriales pour les quartiers concernés. Elle salue la bonne gestion et la maîtrise des budgets de fonctionnement et ce malgré l'augmentation des dépenses, qui permet de maintenir un niveau d'investissement élevé pour préparer l'avenir, accompagner les communes et les intercommunalités.

Mme Martin-Grand fait procéder au vote :

**Contre (16) :** M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

**Pour (41) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

**Ne prend pas part au vote (1) :** M. Jean-Pierre Barbier

**La délibération est adoptée à la majorité**

--

## DOSSIER N°2024 BS 2024 F 34 4

Rapporteur : M. Julien Polat

### Budget supplémentaire pour l'exercice 2024

Retour dans l'hémicycle de M. Barbier qui reprend la présidence de la séance.

#### **Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :**

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Gérard Dézempte, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, Mme Aurélie Vernay

#### **ABSENTS - EXCUSÉS :**

M. Fabien Mulyk donne pouvoir à Mme Frédérique Puissat  
M. Bernard Perazio donne pouvoir à Mme Imen De Smedt  
M. Pierre-Didier Tchétché donne pouvoir à Mme Marie Questiaux  
M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

M. Barbier souligne que l'Isère figure parmi les trois Départements qui participent le plus au financement de l'aide à domicile. Il évoque sa visite au service à domicile de Vienne où il a rencontré les salariés et pour lequel une solution avec un partenaire fiable a été trouvée.

M. Polat cite l'aide exceptionnelle du Département de 7 M€ en 2023 pour les établissements de personnes âgées.

Présentation du rapport relatif au budget supplémentaire par M. Polat.

#### **Interventions :**

M. Badouard constate que le BS 2024 s'inscrit dans la continuité du BP 2024 et considère qu'au regard de cette situation financière favorable, le Département aurait pu saisir cette opportunité pour améliorer la vie des Isérois. Il estime qu'une autre politique sociale est possible. Il souhaite attirer l'attention sur 2 thématiques structurantes pour l'avenir :

- les difficultés en matière d'accès au logement, face auxquelles il préconise un plan de relance du logement et de la rénovation énergétique en 2025 qui profiterait à la fois aux Isérois et aux acteurs du secteur ;
- le devenir des familles monoparentales et la nécessité d'un accompagnement renforcé pour les aider dans cette période de vulnérabilité. Il regrette le refus de la Majorité de créer une mission d'information et d'évaluation sur cette thématique.

M. Barbier rappelle que l'objet du Budget supplémentaire n'est pas de débattre d'un changement d'orientation politique. Il précise que le budget logement du Département a augmenté de 31 %.

M. Queiros constate que la baisse des recettes face à l'augmentation des dépenses de 14,5 M€ se traduit par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 35 M€. Il revient sur la baisse des DMTO qu'engendre la fragilité des transactions immobilières. Il appelle à la vigilance concernant la perception de la TVA versée en compensation de la disparition de la taxe d'habitation, en raison de l'impact de la baisse de consommation des ménages sur les produits de la TVA - qui augmente aujourd'hui malgré tout en raison de l'inflation.

M. Barbier note que la TVA est un sujet important dans le contexte politique actuel. Des baisses de TVA sont annoncées qui impacteraient directement les recettes du Département. La bonne santé financière du Département permet de conserver des marges de manœuvre pour l'avenir.

M. Benhamou insiste sur la force des actions du Département en matière sociale, familiale et à l'attention des personnes vulnérables.

M. Polat souligne à l'attention de M. Badouard qu'il n'est pas possible d'introduire un plan de relance dans un budget supplémentaire et rappelle à M. Queiros que la refonte fiscale relève de l'Assemblée nationale.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement relatif à la création du fonds d'urgence de 5 M€ :

#### **L'amendement est adopté à l'unanimité**

Le Président fait procéder au vote sur le rapport :

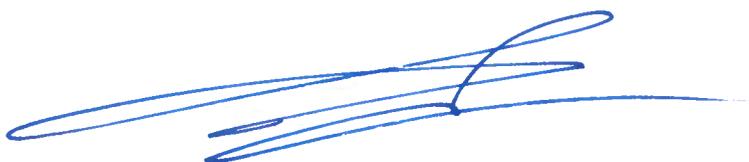
**Contre (16) :** M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini

**Pour (42) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

#### **La délibération est adoptée à la majorité**

--

La séance se termine à 11h14



M. Jean-Pierre Barbier  
Président du Conseil départemental



M. Julien Polat  
Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2024 a été arrêté lors de la séance du 27 septembre 2024.

**Pour (57)** : M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini , Mme Aurélie Vernay

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.